

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR Pre **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

016-211600952-20260519-2026.22 ACTEE /  
Reçu le 03/06/2026

**DE LA COMMUNE DE CHENON**

Séance du 19 mai 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
Nombre de membre en exercice	: 11
Nombre de membres présents	: 10
Pouvoir	: 0

Date de la convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Monsieur Norbert BOULIER, Maire de CHENON.

Etaient présents : BOULIER Norbert, BERTHONNEAU Philippe, MAINGUET Martine, CLOCHARD Laurent, HEALY Mickael, VERGEZ Brigitte, BAUDIN Sébastien, ANTON Francine, COCAGNE Leslie, VITU Léa.

Absent excusé :

Absent : MERAL Gilles,

Secrétaire : ANTON Francine

2026.22 Appel à projet ACTEE / AAP Chêne 6 -FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet, le PETR du Pays du Ruffécois, la communauté



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : [mairie@chenon16.fr](mailto:mairie@chenon16.fr)

de commune Val de Charente, la commune de Ruffec et la commune de Chenon ont déposé une candidature commune, portée par le PETR du Pays du Ruffécois,

coordonateur du groupement.  
ACTEE-DE  
Reçu le 03/06/2026

Le 26/02/2026, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP Chêne 6.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le PETR du Pays du Ruffécois, coordinateur, et dont la commune de Chenon est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Dépenses : appareil de mesure

- Aides prévisionnelles : 275 € (HT)



**AR Prefecture**

016-211600952-20260519-202622ACTEE-DE

Reçu le 03/06/2026

Le Conseil municipal de la commune de Chenon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Entendu le présent exposé,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 11 Contre : 0 Abst : 0

- VALIDE la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP Chêne 6
- VALIDE le montage et le fonctionnement du groupement porté par le PETR du Pays du Ruffécois
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.
- AUTORISE Le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP Chêne 6 et retenue par le Jury ACTEE.

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 3 juin 2026.

Le Maire

Norbert BOULIER



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon\*

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr



**AR Prefecture**

016-211600952-20260519-202622ACTEE-DE  
Reçu le 03/06/2026